

DES COOPÉRATIVES DE JEUNES MAJEURS

DANS LES QUARTIERS FRANCILIENS

Du 29 mars au 25 juin 2021

C'est quoi une



Un dispositif innovant d'émancipation et d'insertion socio-professionnelle

Pour les personnes entre 18 à 30 ans, prioritairement issu.e.s des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV)

Une expérience de 3 mois qui permet :

- D'expérimenter l'entrepreneuriat coopératif
- De bénéficier d'ateliers et de temps de formations personnalisés

Un projet de coopération au service du territoire



Le PHARES, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui travaille sur la coordination du projet et la gestion des partenariats

Coopaname
faire société

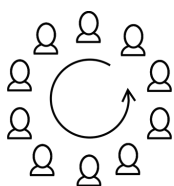
Coopaname, Coopérative d'Activité et d'Emploi (CAE) qui porte juridiquement et administrativement les activités économiques, et accompagne à l'entrepreneuriat



Etudes & Chantiers Ile-de-France, l'association qui s'occupe de l'accompagnement socio-professionnel des jeunes

Concrètement, comment ça se passe ?

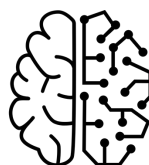
Une/plusieurs ACTIVITES ECONOMIQUES développées et testées par les coopérant.e.s



Un LIEU D'APPRENTISSAGE par la pratique, avec des temps de formation/ateliers selon les besoins des coopérant.e.s



Une EXPERIENCE COLLECTIVE
"le tout est supérieur à la somme des parties"



Un RESEAU en rencontrant des acteurs du territoire (entreprises, structures d'accompagnement, collectivités..)



Signature d'un Contrat d'Appui aux Projets d'Entreprise (CAPE) afin de bénéficier d'une protection sociale et de continuer de percevoir les éventuelles allocations



Gratuit
Mais non rémunérateur



Accompagné.es par deux animateur.trice.s

DES COOPÉRATIVES DE JEUNES MAJEURS

DANS LES QUARTIERS FRANCILIENS

Les apports pour les coopérant.e.s

1. Vivre une expérience collective enrichissante
2. Découvrir la démarche entrepreneuriale
3. Créer une activité économique collective
4. Acquérir des compétences professionnelles et personnelles
5. Une expérience à valoriser sur son CV
6. Développer son réseau professionnel
7. Un tremplin pour le futur !

Et après les 3 mois ?

Les coopérant.e.s peuvent poursuivre leur(s) activité(s) économique(s) au sein de Coopaname en renouvelant leur contrat CAPE. Les autres sont orienté.es, dans le cadre de l'accompagnement individuel, vers les structures/dispositifs adaptés à leur projet professionnel, qu'il soit entrepreneurial ou non.

Comment pouvez-vous nous aider ?

- ➔ Organiser des réunions d'information collective auprès des jeunes dans vos locaux et en visio
- ➔ Relayer le dispositif et notre appel à candidature par e-mail et sur vos réseaux sociaux
- ➔ Diffuser nos flyers et nos affiches



INFOS PRATIQUES

Du 29/03/21 au 25/06/21 à Paris

**Gabriel David Dominguez
& Margot Squevin**

Animateur.trice.s de la CJM de Paris
pariscooperative@gmail.com
06 65 05 22 49